

Table des matières

I.	INTRA	3
I.1.	Temps de transport	3
I.2.	Bien-être et transport	3
I.3.	Lieu de contrôle	4
I.4.	Notification et poste de contrôle	4
I.5.	Bovins et BOVEX	4
I.6.	Équidés enregistrés et champs optionnels	4
I.7.	Accusé de réception	5
II.	DOCOM	5
II.1.	Accusé de réception et identification du signataire	5
II.2.	DOCOM et mouvement à l'intérieur d'un Etat-Membre	5
III.	DVCE	6
III.1.	SLVU et recherche DVCE A	6
III.2.	Notification et résultats de laboratoire	6
III.3.	Accès RASSF et ACR et ACCR	6
IV.	IMPORT	6
IV.1.	Colonne «durée de conservation»	6
V.	EXPORT	7
V.1.	Pays de destination et modèle de certificat	7
V.2.	Lieux d'origine et pays d'origine	7

I. INTRA

I.1. TEMPS DE TRANSPORT

Le contrôle de la date et du temps de trajet vers les points de transferts et de contrôle est calculé par TRACES en tenant compte de la date de départ indiquée dans la rubrique I.15. «Date de départ (jj/mm/aaaa)» et du temps de trajet indiqué dans la rubrique I.29. Jusqu'à présent TRACES ne tenait pas compte du temps passé dans les points de transfert et de contrôle. Désormais ce temps est pris en compte et la date d'arrivée doit être obligatoirement renseignée.

I.2. BIEN-ÊTRE ET TRANSPORT

Il est maintenant possible d'indiquer un second transporteur, rubrique I.17, et un second véhicule, rubrique I.16, en cas de changement du moyen de transport au niveau d'un point de contrôle. Ces informations sont imprimées sur le plan de marche.

Il est désormais possible de renseigner le numéro d'une remorque le cas échéant.

I.17. Transporteur	
Nom:	ALLIANCE BETAIL
Catégorie:	Transporteur commercial
Adresse:	Le Creusot BP 13
Code postal:	25510 Pierrefontaine Les Varans
Pays:	FR France
Numéro d'agrément:	25127
Second transporteur	
Nom:	A-ELLE CARGO
Catégorie:	Transporteur commercial
Adresse:	VIA BONMARTINI 17
Code postal:	30121 Venezia
Pays:	IT Italie
Numéro d'agrément:	A-ELLE CARGO Venice Airport

I.16. Moyens de transport		
Type:	Navire/Véhicule routier	
Identification:	<input type="text" value="AZ123RT"/>	Remorque: <input type="text" value="ze123"/>
Document:	<input type="text"/>	
Deuxième moyen de transport		
Type:	Véhicule routier	
Identification:	<input type="text" value="ABC123"/>	Remorque: <input type="text" value="AB3265"/>
Document:	<input type="text"/>	

6. Liste des points de repos, de transfert ou de sortie prévus					
6.1. Nom des lieux où les animaux pourront se reposer ou seront transférés	6.2. Arrivée		6.3. Durée (en heures)	6.4. Nom et n° d'autorisation du transporteur (s'il est distinct de l'organisateur)	6.5. Identification
	Date	Heure			
Namur	13/07/2017	23:00 (UTC +0100)		ALLIANCE BETAÏL	AZ123RT ze123
LEMARCHAND Paul (Control Post), 35133 St Germain En Cogles, FR France	14/07/2017	14:00 (UTC +0200)		ALLIANCE BETAÏL	AZ123RT ze123
				A-ELLE CARGO	ABC123 AB3265

1.3. LIEU DE CONTRÔLE

Il est désormais possible de sélectionner l'option «poste de contrôle» dans la rubrique III.13 «Lieu de contrôle» de l'onglet «Contrôle».

III.13. Lieu du contrôle		
<input type="radio"/> Autres	<input type="radio"/> Aéroport	<input type="radio"/> Centre de rassemblement
<input type="radio"/> Centre semence	<input type="radio"/> Etablissement	<input type="radio"/> Exploitation
<input type="radio"/> Installation du négociant	<input type="radio"/> Organisme agréé	<input type="radio"/> Point de sortie
<input type="radio"/> Port	<input checked="" type="radio"/> Poste de contrôle	<input type="radio"/> Sur le trajet

1.4. NOTIFICATION ET POSTE DE CONTRÔLE

Les utilisateurs liés à un poste de contrôle et les autorités responsables des postes de contrôle reçoivent désormais les notifications de l'arrivée des lots.

1.5. BOVINS ET BOVEX

Dans la rubrique I.31 «Identification des animaux» de l'INTRA bovin (64/432 F1), une colonne «Etat de soumission du passeport bovin» a été ajoutée. Elle permet aux Etats membres qui utilisent BOVEX de connaître pour chaque bovin le stade des échanges des données électroniques entre leur base d'identification bovine. Les valeurs transmises par BOVEX sont «soumis», «récupéré», «récupéré avec accusé», «récupéré avec accusé automatique», «non récupéré», «annulé». Elles s'actualisent en fonction de l'avancée de l'intégration des données dans les bases. Cette colonne n'est pas imprimée.

I.31. Identification des animaux / des produits		
Identification officielle	Numéro de passeport	Etat de soumission BOVEX du passeport
1. FR123456789	FR123456789	

1.6. ÉQUIDÉS ENREGISTRÉS ET CHAMPS OPTIONNELS

Dans le cas de l'attestation 2009/156 All Équidés enregistrés il n'est plus obligatoire de renseigner les rubriques I.5 Destinataire et I.13 Lieu de destination, ainsi que la rubrique I.17 Transporteur.

I.7. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Un onglet accusé de réception a été ajouté pour permettre à l'opérateur économique à destination d'informer de l'arrivée des animaux.

/TRACES/Documents vétérinaires /Certificat sanitaire pour les échanges intracommunautaires

► Lot ► Certification ▼ **Accusé de réception**

Rafraîchir

Accusé de réception	I.13. Lieu de destination
Arrivée du lot: <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Nom: ASSOCIAZIONE SPORTIVA SAN MAURIZIO
Conformité de l'expédition: <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Catégorie: Bovine holding (EX)
Date de l'accusé de réception: 7/7/17 2:52 PM	Numéro d'agrément: 6566t
Personne ayant accusé réception: ►EO.IT@traces-cbt.net	Adresse: VIA CHALLAND N.19
	Code postal: 11100 Aosta
	Pays: IT Italy

►Fermer ►Imprimer

II. DOCOM

II.1. ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Désormais le nom de la personne qui accuse réception du DOCOM à travers le lien hypertexte de son profil apparaît dans la nouvelle rubrique «Accusé de réception» de l'onglet «Accusé de réception» d'un DOCOM, sous la «date de l'accusé de réception».

Accusé de réception

Arrivée du lot: Oui Non

Conformité de l'expédition: Oui Non

Date de l'accusé de réception: 6/29/17 11:28 AM

Personne ayant accusé réception: ►EO20.PT@traces-cbt.net

II.2. DOCOM ET MOUVEMENT À L'INTÉRIEUR D'UN ETAT-MEMBRE

Désormais, même dans le cadre d'un mouvement au niveau national, la deuxième partie d'un DOCOM, matérialisée par l'onglet «certification», apparaît et doit être validée par l'opérateur. Il en est de même pour l'onglet « Accusé de réception» disponible à la signature du destinataire.

Dans le cadre de la section E du règlement 893/2017 relative à l'exportation de protéines animales transformées, les postes d'inspection frontaliers peuvent ainsi accuser réception et contrôler tout DOCOM quelle que soit la provenance de la marchandise, nationale ou d'un autre Etat membre.



III. DVCE

III.1. SLVU ET RECHERCHE DVCE A

Les utilisateurs liés aux SLVU peuvent désormais accéder au DVCE-A lorsque la SLVU est l'autorité du lieu de destination.

III.2. NOTIFICATION ET RÉSULTATS DE LABORATOIRE

Dès lors que dans l'onglet «test de laboratoire» a été sélectionnée l'option «ininterprétable» plus aucune notification de rappel n'est envoyée, dans la mesure où le résultat de laboratoire a été intégré dans l'onglet «contrôle».

III.3. ACCÈS RASSF ET ACR ET ACCR

Les autorités régionales compétentes (ARC) et les autorités centrales compétentes avec accès restreint (ACCR) ont désormais accès aux informations des alertes RASFF via l'écran de recherche des DVCE et via l'onglet RASFF des DVCE.

IV. IMPORT

IV.1. COLONNE «DURÉE DE CONSERVATION»

Il est désormais possible de visualiser tous les caractères qui sont introduits dans le champ de la colonne «durée de conservation (jj/mm/aaaa)» de la rubrique I.28 «description de la marchandise».

Auparavant ces caractères n'étaient visibles en totalité que lors de l'impression.



V. EXPORT

V.1. PAYS DE DESTINATION ET MODÈLE DE CERTIFICAT

Comme pays de destination, TRACES n'autorise plus que la sélection des pays concernés par le modèle de certificat EXPORT. Par exemple, le choix du certificat d'exportation de viandes porcines vers le Canada impose la sélection du Canada dans la rubrique I.9 «pays de destination» ou d'un «Lieu de destination» rubrique I.12 situé au Canada.

I.9. Pays de destination:

I.10. Région de destination:

V.2. LIEUX D'ORIGINE ET PAYS D'ORIGINE

Pour certains modèles de certificats, il est désormais possible d'indiquer dans la rubrique I.7 un pays d'origine différent du pays du lieu d'origine de la rubrique I.11. Le lieu d'origine continue cependant à définir les autorités locales et centrales compétentes (rubriques I.3 et I.4). Le menu déroulant de la rubrique I.7 pays d'origine indique par défaut le pays du lieu d'origine. Les modèles de certificats concernés actuellement sont tous les EXPORT à destination de la Fédération de Russie et de l'Union douanière eurasiatique.

I.11. Lieux d'origine				
<u>Code de pays</u>	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Code postal</u>	<u>Catégorie</u>
ES	Caladero S.L.U.	PL Plaza C/Bari No. 3, 50197 Zaragoza	50001	Etablissement

Pays et région d'origine

I.7. Pays d'origine:

I.8. Région d'origine:

T R A D e C o n t r o l a n d E x p e r t S y s t e m (TRACES)

Le système TRACES est un outil de gestion en ligne multilingue qui permet de notifier, certifier et surveiller les échanges d'animaux, de produits d'origine animale, d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires d'origine non animale ainsi que de végétaux, de semences et de matériels de multiplication.

TRACES est un système d'administration en ligne, conforme aux exigences de la stratégie numérique de l'UE en faveur de la dématérialisation des documents sanitaires.

Dr Didier CARTON
Chef de secteur TRACES

Commission européenne
Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire
Unité G5, Secteur TRACES
F101 6/169
B-1049 Bruxelles
Tél.: +32 2297 63 50



Courriel: sante-traces@ec.europa.eu
Application: <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces>
Internet: <http://ec.europa.eu/traces/>
Présentation: <http://prezi.com/user/TRACES/>
TRACES Toolkit: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

Le présent manuel est destiné aux utilisateurs TRACES.
Il est disponible en téléchargement [ici](#).